

FEDERATION RWANDAISE DE
FOOTBALL AMATEUR
C/O MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le

Monsieur le Président du Club

.....
.....

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire tenir pour information et suite appropriée, copie de la lettre du Secrétaire Général de la C.A.F., lettre relative à une mise en garde contre les joueurs qui seraient tentés d'être utilisés par les trafiquants de drogue, à l'occasion des déplacements pour les compétitions organisées par la confédération.

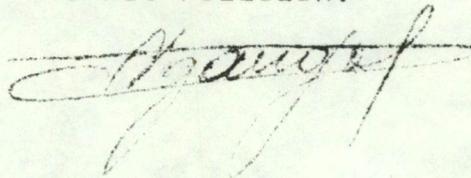
C.P.I.à:

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

K I G A L I

- Monsieur le Membre du
C.N.D.F. (Tous)

Le Président du Comité National
de Direction de Football
NGANGO Félicien.-



CONFEDERATION AFRICAINE DE FOOTBALL

Téléphone : 416730

Adresse Télégraphique : Afrobal Cairo

Adresse : 5 Shareh Gabalaya, Gezira, Cairo

Télex : 93162 CAF UN

Le Caire, le 1er Octobre 1984

A TOUTES LES FEDERATIONS NATIONALES
MEMBRES DE LA C.A.F.

Monsieur le Secrétaire Général,

La Commission d'Organisation et de Discipline de la CAF réunie au Caire les 20 et 21 Septembre 1984 a noté que certains joueurs avaient été utilisés par les trafiquants de drogue dans les pays qu'ils visitaient à l'occasion des compétitions sportives. Des sanctions sévères ont été imposées aux joueurs inculpés (15 et 10 ans de prison).

La Commission attire votre attention à ce sujet et vous demande d'être vigilant lorsque vos équipes effectuent des déplacements pour jouer des matches de la CAF.

Au cas de répétition d'un cas similaire la CAF sera obligée de ne fournir aucune facilité (réception, douane, etc....) aux délégations visiteuses.

Avec nos meilleurs voeux.

Mustapha Fahmy

Secrétaire Général

sé

Kigali, le

Objet: Sanctions contre
les joueurs trafi-
quants de drogue.

Monsieur le Président
du Club.....
.....

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer
en annexe les sanctions prévues par la CAF contre les joueurs
qui seraient utilisés par les trafiquants de drogue lors de
leurs rencontres à l'extérieur de leur pays.
Je vous en souhaite bonne réception.

Veillez agréer, Monsieur le
Président, l'expression de mes sentiments sportifs.

NGANGO Félicien.

Président du CNDF.-



FOUNDED IN 1956

Telephone : 416730
Adresse Telegraphique : Afrobal Cairo
Adresse : 5 Shareh Gabalaya, Gezira, Cairo
Telex : 93162 CAF UN

Le Caire, le 1er Octobre 1984

A TOUTES LES FEDERATIONS NATIONALES
MEMBRES DE LA C.A.F.

Monsieur le Secrétaire Général,

La Commission d'Organisation et de Discipline de la CAF réunie au Caire les 20 et 21 Septembre 1984 a examiné le dossier de tous les matches qui ont eu lieu dans le cadre de la 10ème Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe et la 20ème Coupe d'Afrique des Clubs Champions.

La Commission a noté que plusieurs équipes avaient refusé de rejoindre les vestiaires à la mi-temps. Etant donné que ce comportement n'est pas conforme aux dispositions réglementaires des compétitions, la Commission a décidé d'attirer votre attention sur le fait que les équipes doivent rejoindre les vestiaires à la mi-temps, c'est là une disposition réglementaire qui doit être respectée.

Votre fédération est priée de bien vouloir donner à ses clubs des directives fermes dans ce sens.

Tout en vous remerciant d'avance pour votre coopération, veuillez agréer Monsieur le Secrétaire Général l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mustapha Fahmy

Secrétaire Général

CAF / 193

As/Ah

CONFEDERATION AFRICAINE DE FOOTBALL



Telephone: 416730
Adresse Telegraphique: Afrobol Cairo
Adresse: 5 Shareh Gabalaya, Gezira, Cairo
Telex : 93162 CAF UN

FOUNDED IN 1956

A traiter par DGSL
Date entrée: 19/10/84
N° Classement: 6899/15.88.81

Niangue
Pour suite à donner
22/10/84
Le Caire, le 1er Octobre 1984
DIVAS : Commission

A TOUTES LES FEDERATIONS NATIONALES
MEMBRES DE LA C.A.F.

Monsieur le Secrétaire Général,

La Commission d'Organisation et de Discipline de la CAF réunie au Caire les 20 et 21 Septembre 1984 a noté que certains joueurs avaient été utilisés par les trafiquants de drogue dans les pays qu'ils visitaient à l'occasion des compétitions sportives. Des sanctions sévères ont été imposées aux joueurs inculpés (15 et 10 ans de prison).

La Commission attire votre attention à ce sujet et vous demande d'être vigilant lorsque vos équipes effectuent des déplacements pour jouer des matches de la CAF.

Au cas de répétition d'un cas similaire la CAF sera obligée de ne fournir aucune facilité (réception, douane, etc ...) aux délégations visiteuses.

Avec nos meilleurs voeux.

Mustapha Fahmy

Secrétaire Général

CAF / 195

As/Ah